



Vivre Ma Citoyenneté...

... en brisant le silence

Guide d'animation

Un mot sur le projet...

Pour plusieurs, être citoyen c'est se rendre aux urnes aux quatre ans. Et à la limite faire une demande de passeport... C'est pourtant beaucoup plus que cela. Vivre sa citoyenneté, c'est aussi lire le journal, s'informer des grands enjeux sociaux, en débattre avec sa voisine. C'est participer à la vie syndicale, siéger au conseil d'établissement. C'est écrire des lettres, faire entendre sa voix, payer ses impôts. C'est s'occuper de la chose publique.

« Vivre ma citoyenneté » porte, sous forme de plaquettes conscientisantes, un regard éducatif et critique sur plusieurs dimensions de la vie citoyenne. Ce projet d'éducation populaire prend un contenu complexe (la citoyenneté) et le présente dans un contenant accessible et amusant (une bande dessinée pour adultes). Le projet s'adresse aux personnes impliquées des groupes communautaires, des syndicats, des jeunes, ainsi qu'à tout groupe de citoyenNEs ou individus intéresséEs par le sujet. Le présent Guide d'animation est conçu pour aider ceux et celles qui veulent aller plus loin.

... et un mot sur la plaquette

Cette plaquette explore la vie de citoyen d'une population qu'on ne voit pas souvent... et que l'on entend encore moins : les personnes sourdes et malentendantes. Une petite fille a demandé à sa grand-mère de venir rencontrer sa classe et de parler de sa vie. Une demande très simple, mais qui se complique parce que la grand-mère est une citoyenne dont les droits semblent difficiles à exercer. Il s'agit ici d'explorer les défis des gens qui ont des besoins différents. Parfois ce n'est pas facile d'être citoyen à part entière. Les accommodements raisonnables incommode souvent les décideurs...

*Pour obtenir la plaquette ou pour avoir plus d'information, communiquez avec la
Table ronde des OVEP de l'Outaouais (TROVEPO) au (819) 771-5862*

« On se parle avec les mains »



Dans la case 4, Tania explique à sa copine que pour pouvoir communiquer avec des personnes entendantes, sa grand-maman a besoin d'un interprète pour traduire ce qu'elle dit en langue signée.

ÉAvez-vous déjà vu des personnes sourdes «parler» entre elles ? Qu'est-ce que vous avez observé ? Est-ce vrai que seules les mains sont utilisées pour illustrer la langue signée ?

Pas tout à fait. Par exemple pour le mot «passé» on utilise la main, la tête et le tronc ; pour le mot «fâché», on utilise la main et en plus, l'expression du visage (bouche et sourcils) est importante car elle démontre l'intensité de ce que l'on dit.

- Pensez-vous qu'il n'y a que les personnes sourdes qui ont besoin d'interprètes ?
- Connaissez-vous des services d'interprétation pour personnes sourdes, pour personnes immigrantes ou autres ? En existe-t-il dans notre ville, dans notre région ?

« ...on n'avait pas le droit d'être différent »

Dans notre histoire québécoise, il y a eu d'autres personnes que les personnes sourdes qui ont rencontré des difficultés parce qu'elles étaient différentes. Par exemple :

- ⇒ les personnes vivant avec une déficience intellectuelle que l'on plaçait dès la naissance en institution
- ⇒ les Orphelins de Duplessis qui n'étaient pas nécessairement tous de vrais orphelins
- ⇒ les enfants autochtones retirés de leur famille et placés dans des pensionnats



- Que connaissez-vous de ces histoires ? Existe-t-il encore des situations où les droits des personnes ayant des différences ne sont pas respectés ? Par exemple :
 - ⇒ Trouver une place dans un CPE (garderie) pour un enfant handicapé
 - ⇒ Une école qui oblige, sous menace d'expulsion, un enfant hyperactif à prendre du Ritalin
 - ⇒ L'accès à un restaurant, un cinéma ou une salle de spectacle non adapté pour les personnes à mobilité réduite
- Que pourrions-nous faire à l'avenir pour éviter que cela ne se reproduise ? Comment pourrions-nous les inclure dans notre communauté ?
- Y a-t-il dans notre quartier, notre municipalité, des lieux où l'accès est limité ? Que pourrions faire pour corriger la situation ?

Les choses évoluent...

À la case 13, grand-maman parle des choses qui se sont améliorées pour les personnes sourdes. L'accessibilité aux études en est une, que ce soit l'accessibilité aux études plus près de la maison ou encore l'accessibilité aux études supérieures.



- Connaissez-vous des situations où des personnes étaient « campées » dans des rôles sociaux ? Par exemple :
 - ⇒ Pendant des années, les hommes de race noire étaient souvent confinés à être soit porteurs pour les compagnies de chemin de fer ou portiers dans les hôtels.
 - ⇒ Encore aujourd'hui, les postes de haute-direction sont majoritairement occupés par des hommes.
- Selon vous, existe-t-il encore des situations où une personne est marginalisée, limitée dans son éducation ou dans l'accès à un travail à cause d'une déficience physique ?
- Y a-t-il des actions que nous pourrions faire pour améliorer la situation ?
 - ⇒ Dénoncer une situation de « ségrégation » à nos élus
 - ⇒ S'impliquer dans un organisme de défense de droits
 - ⇒ Supporter une personne ou une famille qui a des besoins spéciaux

Lorsque communiquer devient compliqué

Quand on est une personne sourde ou un nouvel arrivant qui ne parle pas français, on doit avoir accès à des services, des soins et faire diverses démarches. Ce n'est pas évident de trouver des interprètes langagiers hors de sa famille. La case 15 témoigne de ce problème.

- Que pensez-vous de la réaction de grand-maman qui dit à Tania que ce n'est pas une solution que ce soit elle qui lui serve d'interprète dans sa classe ? Êtes-vous en accord ou en désaccord avec grand-maman ? Pourquoi ?
 - ⇒ Le respect de l'autonomie et de l'indépendance des personnes sourdes adultes
 - ⇒ Le droit des personnes ayant des besoins spéciaux à obtenir des services (personnes sourdes, handicapées, aveugles, à mobilité réduite)



- Un membre de la famille peut-il rester objectif lors d'une traduction ? Y a-t-il des risques de mauvaise interprétation ? Et qu'en est-il de la confidentialité ?
- Vous est-il déjà arrivé de ne pas vous faire comprendre ou de ne pas parler la langue de votre interlocuteur lorsque vous aviez besoin de services ou d'informations ?
- Que répondriez-vous à la question de Tania à la dernière case de la bande dessinée ? Quelles pourraient être les autres solutions ?

POUR CONCLURE

Saviez-vous que?

- La surdit  est la d ficiency physique la plus r pandue dans la population, mais la plus invisible aussi. Selon Statistiques Canada, unE Qu b coisE sur dix vit avec un probl me de surdit .
- En raison du vieillissement de la population et de l'exposition r p t e   des volumes  lev s, (comme ceux des jeux vid es, des lecteurs MP3, de la machinerie industrielle,...) le pourcentage de la population avec surdit  s' l vera bient t   14%.
- En 2001, on estimait que 45 000 personnes au Qu bec utilisaient la lecture labiale (des l vres) pour comprendre leur interlocuteur; on estimait   8 500 le nombre de Qu b coisEs qui communiquaient en langue sign e.
- Tout comme le fran ais et l'anglais, la langue des signes du Qu bec (LSQ) est une langue compl te, poss dant une structure grammaticale qui lui est propre.
- Pendant plusieurs d cennies il y avait une seule  cole francophone pour les personnes sourdes au Canada (  Montr al). Les personnes sourdes devaient donc quitter leur lieu d'habitation en bas  ge si elles d siraient avoir acc s   l' ducation...

Pour aller plus loin

- Plusieurs groupes communautaires existent au Qu bec pour r pondre aux besoins des personnes sourdes et malentendantes –ils sont regroup s au sein du Centre qu b cois de la d ficiency auditive (CQDA), dont le site est : www.cqda.org
- La *Convention relative aux droits des personnes handicap es* est un trait  international qui  num re les droits garantis aux personnes vivant avec des limitations fonctionnelles. Le texte de la convention se trouve   l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/socdev/enable/documents/tccconvf.pdf>
- Dans le m me ordre d'id e, le *Pacte international relatif aux droits  conomiques, sociaux et culturels* de l'ONU et ratifi  par le Canada ainsi que le Qu bec garanti plusieurs droits de base pour tous : liguedesdroits.ca/education-aux-droits/les-pactes.html

Activit s compl mentaires :

- En petit groupe, r fl chissez aux ressources et infrastructures dans votre ville qui sont disponibles pour faciliter la vie des gens aux prises avec un handicap. En manquent-ils? Quelles autres mesures pourraient  tre prises?
- Vous pouvez  galement tenter d'apprendre quelques mots en langue sign e ou m me prendre des cours de LSQ!
- Certains groupes offrent des activit s de sensibilisation auxquelles vous pouvez participer. Vous pourriez m me reprendre ces id es dans vos groupes, comme par exemple de souper dans le noir ou de se d placer une journ e compl te en fauteuil roulant...